

DÉPARTEMENT
77

ARRONDISSEMENT

MAIRIE
DE
Brie Conté Robert

LIVRET de FAMILLE

Application du décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié
et de l'arrêté du 1^{er} juin 2006
(modifié par les arrêtés du 20 août 2008, du 29 juillet 2011,
du 24 mai 2013, du 14 décembre 2017
et du 10 janvier 2020).

(1) Époux ou Père

Prénoms Marceline, Ulrich, Bernard

Nom⁽²⁾ DUFLOT

Né⁽³⁾ le 18 mars 1984
à 21 heures 15 à Le Puy, Haute-Loire

fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Jean, Claude, Alexandre
DUFLOT

et de⁽⁵⁾ Martine, Michelle, Jeanne
HINGRAY

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 319
le⁽⁶⁾ 12 février 2021

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil



Mariage célébré à _____
Il a été déclaré⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____ le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau



(1) Épouse ou mère

Prénoms Pauline, Virginie Lou.

Nom⁽²⁾ NARBÉY

née⁽³⁾ le 11 mai 1989
à 11 heures 30 à Nancy
(Meurthe-et-Moselle)

Fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Jacques Alain Mario
NARBÉY.

et de⁽⁵⁾ Catherine Mario Françoise
Jeanne Emilie BESSAULT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 2357
le⁽⁶⁾ 12 mars 2021

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

(1) Ecrire selon le cas : « Époux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Mme..., notaire à... ».

UN ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 95

Le 03 Janvier 2021 à 10 heures
est né(e)⁽²⁾ Romane Gabrielle
DUDLOT MARBEY (Jen
Pantie : Dudlot Jana
Pantie : MARBEY) Suivant
déclaration conjointe
du 03 Janvier 2021
du sexe Féminin (Jen
Géminima (Jen
Seima et Hanne)

(3)

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le ... » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 14 Août 2020
à la mairie de Brie-

Comte Robert (Seima et Hanne)
par les parents

Délivré conforme aux registres, le 15 Janvier 2021

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau 

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

Le _____ à _____ heures
est né(e)⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil _____
Sceau _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil _____
Sceau _____

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénom) NOM né(e)... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

Le _____ à _____ heures
est né(e)⁽²⁾ _____

du sexe _____ à _____

(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil _____
Sceau _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil _____
Sceau _____

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénom) NOM né(e)... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) ».

(5) Inscrires sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».